

ERNÉE : PPVE sur le projet de déviation sud de la RN 12 à Ernée, portée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

<https://www.registre-dematerialise.fr/6619/>

Dates

Du mercredi 3 décembre 2025 à 00h00 au lundi 5 janvier 2026 à 23h59

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral n° 53DCBPEF-2025-168 en date du 5 novembre 2025

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Cyclocoop
(cyclocoop@proton.me)
Déposée le jeudi 11 décembre 2025 à 08h17

L'association Cyclocoop, affiliée à la FUB et à Rue de l'Avenir, a contribué à plusieurs enquêtes dont celle du PLU de la ComCom de l'Ernée (automne 2024) et celle de l'avenant au contrat de plan Etat-Région englobant la déviation RN 12 (printemps 2024).

Nous remercions la DREAL pour les échanges, notamment en septembre 2024, et déposerons une contribution détaillée dans le cadre de l'enquête en cours, sans doute vers le 22-24 décembre 2025.

D'ici là, nous nous tenons à disposition des parties prenantes (citoyen, habitant, usage, entreprise, association, élus, candidats, ...) souhaitant échanger sur les mobilités douces le long et en intersection avec la future déviation.

Contact : cyclocoop@proton.me

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Cyclocoop
(cyclocoop@proton.me)
Déposée le mercredi 24 décembre 2025 à 18h23

Attendu depuis des décennies, le contournement routier d'Ernée par le sud sera sans doute le premier projet à porter de réels aménagements cyclables dans cette unité urbaine. En effet, les "Zones de Rencontre" limitée à 20 km/h avec des largeurs permettant le 70 km/h ne peuvent être considérés comme des équipements de mobilité douce. De même les "bandes cyclables" le long de la route de Paris ou plus récemment à proximité du cimetière démontrent une fois de plus une méconnaissance des inconvénients de ce type d'équipement (c'est à dire inciter le conducteur ou la conductrice à "serrer" le/la cycliste). A moins que la voie verte Ernée-Montenay ne se réalise avant l'année 2029, ce sera donc bien ce contournement routier qui offrira le plus de progrès pour les mobilités douces et en une seule fois. Encore faut-il que quelques points d'améliorations soient pris en compte, que ce soit par l'Etat, le département, la communauté de communes ou les communes, selon leurs responsabilités respectives et avec un minimum de concertation.

L'avis de Cyclocoop (cyclocoop@proton.me) est ici développé d'une part d'un point de vue géographique (d'ouest en est) et d'autre part d'un point de vue historique.

Par ailleurs, l'association Cyclocoop demande à être intégrée dans les différents comités auxquels elle peut prétendre d'être représentée au titre de parties prenantes de ce projet. L'association remercie les agents de la DREAL pour leurs explications dans le cadre de cette enquête.

*** Un parcours d'Ouest en Est pour longer la déviation quand c'est opportun et traverser la déviation quand il y en a besoin ***
Parmi les trois pièces jointes, il y a un fichier d'illustration permettant de situer les lieux essentiels.

Au moment de l'enquête d'utilité publique (en 2019), le cabinet Arcadis avait trouvé peu d'interlocuteurs pour évoquer les possibilités et les besoins de déplacements du quotidien à pied ou à vélo. Il en est ressorti l'importance de l'axe St-Pierre-Des_Landes (SPDL) - Ernée et l'on remercie la DREAL pour sa constance à respecter cette préconisation. Les abords de la RD138 et sa traversée de la RN12 tels qu'annoncés sont d'une qualité exceptionnelle et serviront d'exemple aux autres aménagements de l'unité urbaine, quel qu'en soit le maître d'ouvrage (commune, communauté de communes ou département). Cyclocoop, association affiliée à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) et adhérente du mouvement Rue de l'Avenir, en arriverait presque à regretter que la piste cyclable en "intra-déviation" le long de la RD138 soit ... aussi large (3 mètres !) vu le peu d'équipement existant par ailleurs. La DREAL fait ici "au mieux" en prévoyant un raccordement avec les deux BDD (Bande Dérasée à Droite) en extérieur de la déviation. Il y aurait eu une ébauche de projet entre Ernée et SPDL, la DREAL aurait pu placer la traversée de la RN12 du "bon côté à coup sur".

Toujours côté ouest du projet, on note la voie d'entretien en pied de merlon servant aussi de desserte du lieu-dit La Grange. Cette voie serait aussi très utile aux quelques usagers cyclistes de la RN12 entre Ernée et La Pellerrine. Elle leur offrira quelques centaines de mètres de voie apaisée.

D'après les documents d'urbanisme de l'EPCI ("la ComCom"), l'urbanisation devrait se faire à l'intérieur de l'enveloppe de la déviation. Entre les RD138 et RD29 (route de St-Pierre des Landes et route de Juvigné/Vitré), la couverture des besoins de mobilités douces se ferait plus par une connexion des rues actuellement en impasse (C107, allée de Bel Air; rue de la Varenne; rue de L'Oscence; rue de la Garonne). Ce sujet est à suivre de près lors du recollement foncier à venir à l'issue de la réalisation.

Autant l'aménagement du giratoire de la RD138 est une "bonne surprise", autant l'absence d'aménagement du giratoire de la RD29 préfigure un joli loupé. A moins qu'il ne s'agisse de créer l'argument fatal pour les années à venir... "Vous comprenez bien que l'on ne peut rien faire sur cette route : l'Etat n'a pas prévu de traversée à cet endroit quand ils ont fait la déviation". De deux choses l'une : soit le projet reste en l'état et cela crée dès aujourd'hui les prémices d'un blocage ultérieur; soit le projet intègre ne serait-ce que la traversée piéton/cycle par l' "ouverture de l'îlot central". La présence de créneau de dépassement à deux voies dès la sortie de rond-point ne facilite certes pas le sujet. Mais ne pas traiter cet aspect maintenant, c'est rendre encore plus compliqué tout aménagement futur. Cyclocoop avait déjà mentionné ce point lors de la consultation du printemps 2024.

Entre la RD29 et la RD514 (route de St Hilaire du Maine), les modes doux peuvent utiliser des voiries existantes (la Guinefolle) ou le chemin communal (<https://www.openstreetmap.org/way/120183278>). Le long de la RD514, sous le viaduc, un trottoir de 2 mètres de large est prévu. On souhaiterait la même chose pour les usagers de la zone de la Brimonnière (<https://www.openstreetmap.org/way/732599706>). A nouveau, au travers de ce projet, il est fait mieux que d'autres projets récents quant à la prise en compte des piétons et des cycles !

L'offre de logement se développe en sud-ouest de la commune d'Ernée (extensions des lotissements autour de la Longraie) et les zones d'activités se développent au sud-est (Querminais, Brimonnière, ...). Aussi, une continuité douce entre la RD514 et la route de Laval (RD31) est indispensable en utilisant les ouvrages de franchissement de l'Ernée existant (actuellement, un pont et un gué busé) et les voies pédestres rétablies par le projet. Nous nous étonnons de l'absence de traversée possible entre la culée Est du viaduc et les ronds-points d'entrée d'Ernée. Cela enlève à la liaison pédestre longeant la déviation une double utilité (utilité de loisirs pédestre, utilité de déplacement du quotidien pour rejoindre la Haindaud / Super U). Cyclocoop avait déjà mentionné le besoin d'une continuité pour modes doux entre ces deux zones lors de la consultation du printemps 2024.

Il n'est plus utile d'insister sur l'utilité d'aménager l'entrée de la ville d'Ernée; ne serait-ce qu'un trottoir entre les deux ronds-points d'entrée de ville...

Entre la RD31 et la RD289 (route de Montenay), l'obligation d'une double traversée de la RN12 se confirment pour des piétons / cyclistes qui auraient l'idée d'habiter Montenay et de travailler sur Querminais / Brimonnière. En effet, malgré une maîtrise quasi-totale du foncier (bassin de rétention d'eau), il n'est rien prévu pour relier le chemin du Petit Ecorcé et la rue Jean Cassegrain (environ 270 mètres ...).

Concernant un franchissement en dénivelé de la RN12 (ancienne RD31) au droit de la route de Montenay, le projet ne l'inclue toujours pas officiellement. Il s'agit d'un effort de 400 à 800 k€; effort moindre à faire tant que le boulevard de la République ne supporte pas le trafic de l'actuel RN12. Faire ce franchissement après mise en service de la déviation sera plus compliqué.

Entre la RD289 et le rond-point de Dorsten, on note que la DREAL tient son objectif de revêtir proprement le chemin du Domaine. Pour que cet effort porte tous ses fruits, il y a lieu de protéger la traversée de la future RN12 en ouvrant l'ilot central sud du rond point de Dorsten (<https://www.openstreetmap.org/node/7372126264>). Si une collectivité locale avait en projet une continuité douce entre la RN12 et la rue Pierre et Marie Curie le long de la RD31 en utilisant le début de ce chemin rural (<https://www.openstreetmap.org/way/117424187>), elle pourrait même demander l'ouverture de l'ilot ouest !

*** Un parcours historique et documentaire pour ne pas faire de cette déviation une opportunité ratée pour les modes doux. ***

Quelle - bonne - surprise de voir que les demandes de Cyclocoop rejoignent celle de la rapporteuse de l'AE qui demande une carte des aménagements prioritaires pour les modes doux ! La lecture de la page 3 de l'avis de l'AE emporte également notre adhésion (nécessité d'anticiper les aménagements de la future ancienne RN12). C'est une bonne surprise de lire cet avis car la lecture de certains dossiers est plutôt aride. D'autant plus aride quand :

- le porteur de projet reprend en copier/coller des intentions sans motivations de l'EPCI (page 31/63 du document 01b-presentation-du-projet)

- différents "documents d'intention" de l'EPCI sont utilisés en annexe du dossier de consultation (06 Annexes - Sous partie 03 Mobilités). Il se peut que ces documents soient cités pour mentionner la difficulté de se mailler avec un réseau inexistant de mobilité douce...

- que le schéma directeur connaît une mise en oeuvre peu lisible: aucune infrastructure entamée, sujet du stationnement (le plus simple) non débuté, arrêt des subventions à l'achat sans démarrage du service de location longue durée; session de remise en selle inexistante, ...

- la voie verte Ernée - Montenay est au PADD depuis 2004 (plus de vingt ans).

- que le porteur de projet utilise en réponse à l'AE des éléments peu tangibles : évocation des déambulations EGIS, du diagnostic Mobilis. Éléments peu tangibles quand on observe le peu ou la très lente mise en oeuvre.

- que la création de zone à 30 n'est qu'un vœu pieu quand on voit l'absence de chicane tactiques montées en entrée de ville. Alors que la compétence et la capacité à faire a été ponctuellement démontrée (chicane à l'intersection de la route de Montenay et de cette allée : <https://www.openstreetmap.org/way/126770826>)

Comme l'AE, nous déplorons un manque d'anticipation dans ce que sera la future traversée du centre ville. Aujourd'hui, Ernée a une énorme chance: des poids lourds la traverse en centre-ville ce qui limite de facto la vitesse des véhicules motorisés. Il y a une chance encore plus énorme pour le futur...

Aussi, au moment où les travaux de cette déviation sont sur le point de commencer, il faut à la fois :

- tirer parti de toutes les opportunités le long et au droit du futur contournement

- commencer par des aménagements tactiques vers ce qui sera un centre-ville apaisé.

=====

Pièces jointes:

- notre avis sur la consultation du printemps 2024
- notre contribution à l'enquête publique du PLUi de l'automne 2024
- un fichier d'illustration

=====

3 documents associés

contribution_2_Web_1.pdf
contribution_2_Web_2.pdf
contribution_2_Web_3.pdf

Contribution n°3 (Web)

Proposée par deshayes franck
(franck-deshayes@orange.fr)
Déposée le lundi 29 décembre 2025 à 17h18
Adresse postale : 4 rue general buchet 53500 ernée

"Je soutiens les demandes et avis de l'association Cyclocoop pour favoriser les déplacements du quotidien à pied et à vélo: traversée par la RD29, 200 mètres de chemin pour faire le lien entre Vaurogue et la voie pédestre, traversée de la RD31 au droit de la Brimonière du fait du flux piéton/cycle plus important, 300 mètres de chemin pour relier le Petit Ecorcé et la Querminais, la sécurisation du rond-point de Dorsten"

Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 décembre 2025 à 20h36

Étant cycliste, je serais pour une voie cyclable le long de la rocade, pour améliorer la sécurité des cyclistes et piétons. Pour permettre également l'accès aux différents quartiers le long de la rocade.

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 29 décembre 2025 à 20h50

Je souhaiterais que ce projet soit l'occasion d'aménager l'espace routier avec des espaces piétons et des pistes cyclables. Ernée est une ville où actuellement rien n'est fait pour les piétons et les cyclistes et c'est bien dommage.

Contribution n°6 (Web)

Proposée par THEBERT Emilie
(emilie.thebert@hotmail.fr)
Déposée le lundi 29 décembre 2025 à 21h41
Adresse postale : 11 rue des Bleuets 53500 ERNEE

Bonjour,

Ernée se dit une ville favorable au développement des déplacements doux (vélo, piéton, etc...).

La théorie s'est bien, mais lorsque l'on pratique, on se rend compte qu'Ernée n'est pas favorable aux trajets en vélo ou à pied. Je pratique mes trajets domicile-école-travail en vélo avec mes enfants. Aucune piste cyclable, le trajet est fait de voitures qui serrent les vélos sans cesse.

Il y a 2 ans environ, suite à un orage, l'accès par les chemins de sable près du collège St Joseph et près de la Communauté de Commune ont été fortement détériorés. Après avoir remonté plusieurs fois cette information à la Mairie d'Ernée et par plusieurs personnes, aucune action n'a été réalisée. Ces chemins sont restés avec des tranchées en plein milieu rendant l'accès en vélo dangereux.

La piste cyclable créée près du collège St Joseph en sens unique pour accéder au collège s'est bien, mais lorsque l'on va dans l'autre sens, comment fait on ????

La modification du stationnement pour l'école St Vincent de Paul qui a été modifiée en imposant le parking de la place Noé

Guesdon met en danger nos enfants à l'arrivée et à la sortie de l'école.

Faire passer des enfants de maternelle et primaire au milieu de la voie d'accès des voitures et derrière les voitures qui doivent reculer pour en sortir.

Après cette mise en place, les personnes qui ont prises cette décision ne semble pas s'être rendu sur place pour se rendre compte de l'erreur et de la dangerosité de ce choix.

L'éclairage du passage piéton de la place Noé Guesdon est également à revoir car il n'est pas suffisant.

En espérant que les prochains aménagements soient réalisés avec une vision réaliste de l'usage au quotidien.

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 décembre 2025 à 11h31

Bonjour a vous

Il est dommage que pour aller a la communaute de commune a pied cela soit dangereux...

Pour aller également a agrial ..véto..c est compliqué

Pas de passage piéton sur la rn 12

Après rond point

Cordialement

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 3 janvier 2026 à 09h41

J'habite a Montenay et je travaille sur Ernée. Je vais de temps en temps sur Ernée en vélo mais au niveau du rond point du Bricomarché, il faudrait prévoir un passage plus sécurisé , voir même sécurisé la route Montenay Ernée

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 4 janvier 2026 à 11h02

Je suis favorable à des aménagements cyclables et piétons cohérent, raisonnable et continus par rapport au contournement et par rapports aux voiries déclassées à requalifier, afin de faire de ce projet de déviation d'Ernée une avancé dans la pratique des mobilités douces même à la campagne.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 4 janvier 2026 à 19h03

Tout à fait d'accord avec les propositions apportées par les particuliers et l'association Cyclocoop. Ces propositions (et ma déposition) se basent sur une expérience réelle des déplacements à pied et à vélo à Ernée. Il y a aussi eu des consultations organisées par Cyclocoop et une analyse fine du projet et des idées d'amélioration. Ernée a besoin d'encourager les mobilités douces , ce qui dynamisera le centre ville et créera plus de lien social. Merci donc de prévoir des aménagements cyclables et piétons cohérents réfléchis. Cette opportunité est unique

Contribution n°11 (Web)

Proposée par Marie-Françoise Horion
(paul.horion@bbox.com)
Déposée le dimanche 4 janvier 2026 à 19h19

Oui à des aménagements cyclables et piétons cohérent, raisonnable et continus par rapport au contournement et par rapports aux voiries déclassées à requalifier.

Contribution n°12 (Web)

Proposée par Eymon Fabrice
(feymon@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 5 janvier 2026 à 02h04
Adresse postale : Ancien Présbytère, 5 parvis des Bénédictines 53110 Lassay les Châteaux

Observations concernant le projet de Déviation Sud Ernée

Par l'Association Régionale des Usagers du Transports des Pays de la Loire - Antenne de la Mayenne

L'Association Régionale des Usagers des Transports suit les dossiers de transports et à ce titre émet quelques observations sur le fonds de ce projet.

1 document associé
contribution_12_Web_1.odt

Contribution n°13 (Web)

Proposée par Dominique Martin
(dom.mar4420@gmail.com)
Déposée le lundi 5 janvier 2026 à 18h47

Je note qu'il y a deux boviducs sur le tracé. Seront-ils privatifs ou bien accessibles au piétons et cycles ? Autorisé aux piétons courtois et aux cyclistes poli.e.s ? J'invite à s'inspirer de ce qui se passe en sud Manche où exploitants agricoles et usagers n'ont pas d'effort à faire pour partager un cheminement de 3-4 mètres de large (= ancienne voie ferrée transformée en voie vert et voie de desserte agricole). Il y a même des salariés d'une ETA qui ont le vélo accroché à leur engins, ce qui leur permet de rentrer casse la croute à midi plus facilement. Voire de laisser l'engin agricole sur place pour la nuit avant de revenir le lendemain pour la 2ème journée. Le boviduc des Villiers n'a pas forcément beaucoup d'intérêt. Par contre le boviduc des Sémondières est sur le chemin pédestre. D'ailleurs, l'exploitant de la Brimonnière doit être vari: le chemin communal ne traverse plus la cour de sa ferme.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 5 janvier 2026 à 21h31

Domage qu'en Mayenne, on se prenne pas suffisamment compte des cyclistes car oui je suis écolo, pour moi et surtout pour tous , pour la planète. Cependant je ne souhaite pas mourir en vélo. mais risquer sa vie en vélo ne m'intéresse pas. Dans le cadre du contournement, pensez à la sécurité des cyclistes !

Contribution n°15 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 5 janvier 2026 à 21h46

La lecture de l'autorité environnementale met bien en évidence l'absence totale d'ambition de la commune et de la communauté de communes pour développer la possibilité de se déplacer à pied ou à vélo dans Ernée ou autour d'Ernée. Il serait de bon ton que l'Etat fasse le travail de requalification de l'ancienne RN12 et présente la facture aux autorités locales. Sans cela, les camions passeront sur la rocade et les voitures à toute vitesse en centre-ville.

